



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 9 JANVIER 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 janvier 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 H 00.

### Étaient présents :

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONVALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VAN DE WALLE Robert, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Est excusé et a donné pouvoir :** Brigitte LEYMBERGER à Marc SEBEYRAN, Olivier DUQUESNOY à David GARNERIN, Yves REHN à Jacques RIGAUD, Bruno SUBTIL à Philippe ARBONA

**Absent et représenté :** Gilbert FAURE par Martine CHODLEWSKI

**Absente :** Marie-Françoise PAUTRAS

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance : Mme Stéphanie FRAENKEL-LOCHART

<b>DELIBERATION N°12</b>	<b>Tableau des effectifs</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Alain BALLAND</b>

# Troyes Champagne

## Métropole

### 1. Tableau des effectifs :

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
131	132		3		

Le rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

### 2. Effectif des collaborateurs de cabinet du Président

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
131	132		3		

Le rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2017****I – TABLEAU DES EFFECTIFS****Exposé :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Troyes Champagne Métropole a été créé, réunissant la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes et les Communautés de communes Seine Melda Coteaux, Seine Barse, Bouilly Mogne Aumont et 6 communes de la Communauté de communes des Portes du pays d'Othe.

Cet EPCI, issu d'une fusion/extension consécutive à l'élaboration, dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, est substitué de plein droit pour l'exercice de ses compétences aux anciens établissements publics fusionnés, ainsi qu'aux communes incluses dans son périmètre.

Ainsi, l'ensemble des personnels affectés aux services et établissements repris dans le cadre de cette fusion/extension relève de plein droit du nouvel EPCI Troyes Champagne Métropole en application des articles L5211-41-3 et L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, dans les mêmes conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services de cette nouvelle entité. Si, compte tenu des règles précitées applicables aux fusions de communautés, les agents des anciennes communautés fusionnées relèvent de plein droit du nouvel EPCI, sans qu'aucune procédure ne soit explicitement requise, il apparaît utile à l'organisation de la nouvelle entité de disposer d'un tableau des effectifs unifié.

Le tableau des effectifs permanents soumis à l'agrément du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017 réunit les postes suivants :

- ✓ 352 postes à temps complet,
- ✓ 11 postes à temps non complet (5.68 équivalents temps plein)

Filières	Grades	Créat	Effet
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	Directeur Général des Services Etablissements publics de 150 à 400 000 habitants	1	01/01/2017
	Directeur Général Adjoint Etablissements publics de 150 à 400 000 habitants	3	01/01/2017
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>4</b>	
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Directeur	8	01/01/2017

	Attaché principal	8	01/01/2017	
	Attaché	33	01/01/2017	
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Attaché à temps non complet	0.50	01/01/2017	
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	01/01/2017	
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	01/01/2017	
	Rédacteur	15	01/01/2017	
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	01/01/2017	
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	19	01/01/2017	
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	0.23	01/01/2017	
	Adjoint administratif	37	01/01/2017	
	Adjoint administratif à temps non complet	0.43	01/01/2017	
	Adjoint administratif à temps non complet	0.80	01/01/2017	
	<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>128.96</b>	
	<b>TECHNIQUE</b>	Ingénieur en chef	2	01/01/2017
Ingénieur principal		7	01/01/2017	
Ingénieur		9	01/01/2017	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe		2	01/01/2017	
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe		8	01/01/2017	
Agent de maîtrise principal		7	01/01/2017	
Agent de maîtrise		11	01/01/2017	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe		6	01/01/2017	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe		35	01/01/2017	
Adjoint technique		38	01/01/2017	
Adjoint technique à temps non complet		0.09	01/01/2017	
Adjoint technique à temps non complet		0.20	01/01/2017	
Adjoint technique à temps non complet		0.49	01/01/2017	
Adjoint technique à temps non complet		0.58	01/01/2017	
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>126.36</b>		
<b>CULTURELLE</b>	Conservateur en chef de bibliothèque	2	01/01/2017	
	Conservateur en chef du patrimoine	1	01/01/2017	
	Bibliothécaire	5	01/01/2017	
	Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	9	01/01/2017	
	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	01/01/2017	
	Assistant de conservation	7	01/01/2017	
	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	01/01/2017	
	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	9	01/01/2017	

	Adjoint du patrimoine	24	01/01/2017
	Adjoint du patrimoine à temps non complet	0.58	01/01/2017
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>63.58</b>	
<b>ANIMATION</b>	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	01/01/2017
	Animateur	1	01/01/2017
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01/01/2017
	Adjoint d'animation	1	01/01/2017
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>4</b>	
<b>POLICE MUNICIPALE</b>	Chef de Police Municipale	1	01/01/2017
	Brigadier-Chef principal	2	01/01/2017
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>3</b>	
<b>MEDICO-SOCIALE</b>	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	01/01/2017
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	0.89	01/01/2017
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	0.89	01/01/2017
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>5.78</b>	
<b>SOCIALE</b>	Educateur principal de jeunes enfants	1	01/01/2017
	Educateur de jeunes enfants	2	01/01/2017
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>3</b>	
<b>HORS FILIERE</b>	Assistante administrative	1	01/01/2017
	Chargé de mission aménagement de l'espace	1	01/01/2017
	Chargé de mission études programmation et aménagement de l'agglomération troyenne	1	01/01/2017
	Chargé de mission observatoire habitat économie	1	01/01/2017
	Chargé de mission observatoire et déplacements	1	01/01/2017
	Chef de projet	4	01/01/2017
	Dessinateur géomatique	1	01/01/2017
	Développeur commercial	1	01/01/2017
	Développeur informatique	1	01/01/2017
	Directeur technique	1	01/01/2017
	Géomaticien	1	01/01/2017
	Responsable administratif et financier	1	01/01/2017
	Responsable communication et marketing	1	01/01/2017
	Secrétaire	1	01/01/2017
Technicien d'exploitation	2	01/01/2017	
<b>TOTAL HORS FILIERE</b>		<b>19</b>	



TOTAL	357.68	
-------	--------	--

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **D'APPROUVER la création du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole,**
- **DE PREVOIR au budget primitif les crédits nécessaires à la gestion de ces effectifs**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en rapport avec le personnel qui ne relèverait pas des pouvoirs propres qu'il détient au titre du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**II – EFFECTIF DES COLLABORATEURS DE CABINET DU PRESIDENT**

Les collaborateurs de Cabinet, emplois non permanents, sont recrutés librement par l'autorité territoriale en application de l'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. L'article 13-1 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet des autorités territoriales détermine l'effectif maximal des emplois de Cabinet d'un président de communauté d'agglomération en fonction du nombre d'agents de celle-ci. Ce dernier est fixé à trois personnes pour un établissement employant de 200 à 499 agents.

Au bénéfice de ces informations, l'Autorité territoriale retient une composition de l'effectif pouvant aller jusqu'à l'emploi de trois collaborateurs.

**Décision :**

**Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au chapitre 012 à chaque exercice budgétaire au regard de l'effectif retenu pour la composition du Cabinet du Président.**

*Affiché le 11 janvier 2017*